

Mesures agroenvironnementales et climatiques MAEC forfaitaires

En partenariat avec :



PLUS D'INFORMATIONS

CONTACT

Dihya Benoussaïd
Animatrice MAEC à la CC de la Dombes
animation-paec@ccdombes.fr
06 15 69 48 88

RESSOURCES EN LIGNE

Site internet de la Région :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/adapter-mon-exploitation-agricole-face-aux-changements-maec-forfaitaire-feader>

LES MAEC FORFAITAIRES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les MAEC forfaitaires sont pilotées et instruites par la **Région**. Elles visent à accompagner la démarche de transition agroécologique des exploitations agricoles progressivement sur 5 ans. Trois trajectoires différentes sont proposées. Chaque exploitant choisit la trajectoire qui correspond le mieux à son projet.

La subvention correspond à un forfait par exploitation de **18 000 € pour 5 ans**. Son versement est conditionné à l'atteinte de l'objectif.

Il n'y a pas de cahier des charges à respecter. En revanche, un diagnostic initial, un plan d'action, au moins 2 demi-journées de suivi, un diagnostic final ainsi que l'enregistrement des pratiques sont obligatoires au cours des 5 années d'engagement.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les MAEC forfaitaires sont ouvertes sur **l'ensemble du territoire régional**. Les agriculteurs actifs et les jeunes agriculteurs peuvent présenter un projet pour l'appel à candidature.

Les exploitations engagées dans des PSE ou certaines MAEC ou recevant des aides CAB ne sont pas éligibles.

A noter : Les MAEC forfaitaires permettent d'obtenir le **bonus agroécologie** pour les bénéficiaires de la DJA.

LES DIFFERENTES TRAJECTOIRES PROPOSEES

TRANSITION CARBONE

L'exploitation doit améliorer son bilan carbone de **15 %**.

Attention : pas de valorisation possible sur le marché du carbone.

Objectif : Permettre une meilleure rémunération (économie de charges) et lutter contre le changement climatique



Plantation de haie sur la plateforme AgroDombes de Valeins

TRANSITION STRATEGIE PHYTOSANITAIRE

L'exploitation doit diminuer son indicateur de fréquence de traitement (IFT) herbicide et hors herbicide de **30 %** en faisant notamment appel à la lutte biologique et en travaillant sur les rotations.

L'IFT de référence correspond à l'IFT de l'exploitation sur la dernière campagne culturale ou à la moyenne de l'IFT sur les deux dernières campagnes culturales (au choix de l'exploitant).

Objectif : Réduire les transferts de produits phytosanitaires et leurs impacts sur la biodiversité et la qualité de l'eau



Démonstration de désherbage mécanique

TRANSITION AUTONOMIE PROTEIQUE

L'exploitation doit atteindre 2 objectifs parmi les 4 proposés :

- Accroissement de 10 % de la part des **surfaces fourragères d'intérêt protéique** sur la surface fourragère principale
- Augmentation de 15 % des **ares pâturés par UGB**
- Accroissement de la **production fermière de concentrés** : + 10 % pour les concentrés contenant plus de 50 % de protéagineux OU + 20 % pour les autres concentrés
- Diminution de 10 % de la quantité de **matières azotées importées**.

Objectif : Rendre les systèmes de polyculture-élevage plus résilients et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



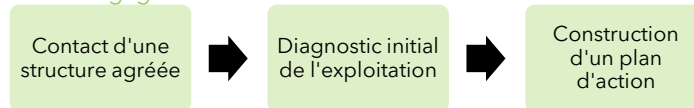
Pâturage bovin en Dombes

QUELLES SONT LES DEMARCHES A SUIVRE ?

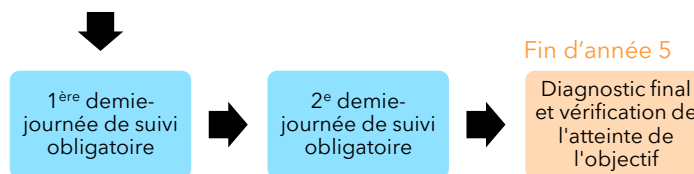
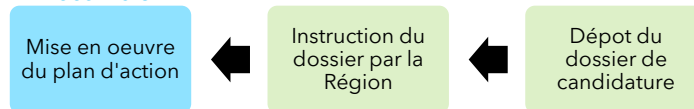
CALENDRIER

Le dépôt des demandes se fait au fil de l'eau, **dès maintenant et jusqu'à fin 2024**.

Avant engagement



Années 1 à 5



Fin d'année 5

Au cours de leur engagement, les exploitants pourront bénéficier d'un accompagnement en lien avec les autres programmes agroenvironnementaux animés par la Communauté de Communes de la Dombes (PAEC, PSE) :

- Groupes d'échanges de pratiques
- Formations diverses
- Essais agronomiques sur la plateforme test de Valeins AgroDombes



Rendez-vous « Bout de parcelles » avec le groupe d'agriculteurs pilote d'AgroDombes

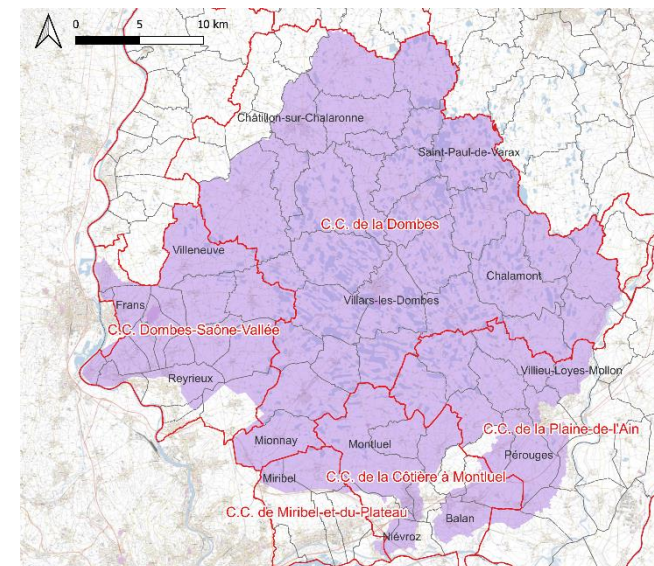
JE SUIS INTERESSE, COMMENT DEPOSER UN DOSSIER ?

La Communauté de Communes de la Dombes peut accompagner certaines exploitations situées dans le périmètre d'animation (voir carte) pour les MAEC forfaitaires **Stratégie phytosanitaire** et **Autonomie protéique**.

Le dépôt des dossiers se fait sur le [site internet de la Région](#) (voir Ressources en ligne), **après avoir réalisé un diagnostic initial et un plan d'action** avec une structure agréée ([liste disponible sur le site](#)).

⚠ Le nombre d'exploitations accompagnées par la CC Dombes étant limité, des critères de priorisation des dossiers pourront être mis en place.

Ne tardez pas à contacter l'animatrice pour réaliser le diagnostic agroécologique de votre exploitation.



Périmètre d'animation des MAEC forfaitaires par la CC de la Dombes